

Espagne – « Sur la route des orangers »

Logement Hôtel 4* à Peníscola

du 9 au 13 mars 2025 – 5 jours / 4 nuits

A partir de 399 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Tarif super promo

Dégustations d'oranges et produits dérivés
Séjour en hôtel 4* boissons incluses aux repas

Soirées animées

JOUR 1 : MARSEILLE / PENISCOLA

Rendez-vous des participants et départ vers l'Espagne par l'autoroute. Arrêt de détente en cours de route. Passage de la frontière espagnole puis nous entrons sur la Costa Brava. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, nous traversons la Costa Dorada pour arriver à Peníscola. Installation dans les chambres.

Cocktail de bienvenue. Dîner. Soirée animée et nuit.

JOUR 2 : PENISCOLA / VILAFAMES

Petit-déjeuner. Visite libre de Peníscola, la ville qui a conservé toute sa saveur ancienne avec ses rues en pierre bordées de magasins de souvenirs et ses maisons blanches puis du château Papa Luna qui fût construit par les templiers au XIV^{ème} siècle et dernier refuge du pape Benoît XIII. Retour à l'hôtel. Déjeuner. Après le repas, excursion guidée à Vilafames, petit village d'où se détachent les typiques rues empierrées, pleine de charme. Retour à l'hôtel. Dîner, **soirée animée** et logement.

JOUR 3 : LA ROUTE DES ORANGES

Petit-déjeuner et départ pour la visite guidée d'une plantation agricole d'agrumes. Vous y découvrirez les soins prodigués aux arbres, l'histoire et la culture de cette industrie. **Vous pourrez déguster les différentes variétés d'orange ainsi que ses produits dérivés tels que les confitures, jus...A la fin de cette visite, un filet d'oranges sera offert à chaque participant.** Retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi libre dans votre station d'accueil. Dîner, **soirée animée** et logement.

JOUR 4 : BENICARLO / ROUTE DE L'OLIVIER

Petit-déjeuner et matinée consacrée à la découverte du marché local de Benicarlo. Déjeuner à votre hôtel. Après le repas, vous emprunterez la route des oliviers centenaires, en direction de San Climent. **Visite de la coopérative de San Mateo**, lieu où se déroule le processus d'élaboration de l'huile puis dégustation. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 5 : PENISCOLA / MARSEILLE

Après le petit-déjeuner, départ en direction de Tarragone, puis Barcelone. Déjeuner libre. Après le repas, passage de

la frontière espagnole et retour en France par Perpignan, Narbonne, Montpellier. Arrivée en fin de journée vers vos différentes localités de départ.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les soirées mentionnées au programme
Les excursions et visites mentionnées au programme
L'entrée au château de Peníscola
La visite guidée de Vilafames en ½ journée
Les services guidés selon le programme
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation
L'assurance « protection sanitaire »

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle 140 € / personne (nombre limité, nous consulter)
Les déjeuners de route
Les pourboires et dépenses personnelles



FORMALITES : Carte nationale d'identité en cours de validité

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90% du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).